



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réservistes

Question écrite n° 65274

### Texte de la question

Dans le cadre de la modernisation de l'État, le ministère de la défense rationalise actuellement ses systèmes d'information dédiés aux ressources humaines avec pour objectif d'aboutir à un seul système dénommé Concerto. S'agissant de la gestion des personnels de réserve, il est de la première importance qu'un tel système prenne en compte leurs spécificités. Notamment, il convient de pouvoir, entre autres rubriques identifier l'employeur civil du réserviste et savoir si cet employeur est signataire d'une convention avec la défense. Il est également nécessaire de recueillir les éléments relatifs à la profession civile, aux diplômes et aux formations suivies par le réserviste. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense à de bien vouloir lui indiquer quelles sont les rubriques spécifiques qui figureront dans le système « Concerto » pour assurer une gestion adaptée et performante des réservistes.

### Texte de la réponse

Le système d'information Concerto a été conçu et développé pour répondre aux besoins de gestion de l'ensemble du personnel militaire de l'armée de terre. Son contour fonctionnel comprend notamment la mise en oeuvre de la gestion des ressources humaines, du recrutement jusqu'à la gestion des départs, ainsi que le pilotage de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. Le développement des applications spécifiques à la gestion des réservistes a été effectué avec l'ensemble des acteurs des organismes de gestion de cette composante de l'armée de terre afin de répondre aux besoins particuliers de chaque niveau (administration centrale, régions terre et régiments). Ainsi, que ce soit pour le personnel d'active ou celui de réserve, les informations qui figureront dans ce progiciel de gestion des ressources humaines couvriront les données habituelles concernant la personne (renseignements individuels tels que nom, prénom, situation familiale, adresse) et les données relatives à ses compétences militaires (grade, diplômes militaires, permis de conduire militaire ou encore tout type de qualification). Pour le personnel de réserve, Concerto intègre toutes les informations spécifiques, notamment la profession du réserviste et la signature éventuelle d'une convention entre son employeur et le ministère de la défense.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65274

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 2005, page 4903

**Réponse publiée le** : 5 juillet 2005, page 6636